HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 990-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 512 AFIN DE CRÉER L'USAGE SPÉCIFIQUE CENTRE ET/OU MAISON DE SOINS PALLIATIFS ET D'AUTORISER CET USAGE DANS LA ZONE CO-3

AVIS est donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Huntingdon, suite à l'adoption du projet de règlement No 990-2025 à sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, tiendra une assemblée de consultation publique le **jeudi 17 juillet à 18h00**, à l'Hôtel de Ville situé au 23, rue King à Huntingdon, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1

Les modifications au règlement de zonage no. 512 ont pour but:

ARTICLE 2 – De remplacer l'article 4.3 «Groupe communautaire» afin d'y inclure les activités relatives à la santé;

ARTICLE 3 – De modifier l'article 4.3.3. par l'ajout des usages Centre et/ou maison de soins palliatifs et Centre d'hébergement de soins de longue durée ;

ARTICLE 4 – De modifier la grille des classes d'usages autorisées par zone à l'article 4.9 par l'ajout de l'usage «Communautaire de service» (p3) dans les zones CO-3.

Lors de cette assemblée publique d'information, le maire de la Ville ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement 993-2025 est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville de Huntingdon situé au 23, rue King, Huntingdon, du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 ou sur le site internet de la Ville au https://villehuntingdon.com/reglements/

Donné à Huntingdon, ce 9 juillet 2025.

Denyse Jeanneau,
Greffière

VILLE DE HUNTINGDON
23, RUE KING
HUNTINGDON (QUÉBEC) J0S 1H0
TÉLÉPHONE: (450) 264-5389
TÉLÉCOPIEUR: (450) 264-6826